

SANTÉ MENTALE ET ASSURANCE

La santé mentale est devenue, depuis une trentaine d'années, une préoccupation fondamentale dans les sociétés occidentales. En atteste le développement des psychothérapies et du recours aux dispositifs de soins psychiatriques, tout comme l'augmentation de la consommation de produits psychoactifs.

Le législateur lui-même a consacré, dans la loi de santé de 2016, l'existence d'une politique de santé mentale déterminée dans le cadre de territoires pertinents.

L'assurance, qui a vocation à protéger l'individu contre tout type de risque inhérent à son existence, est alors à son tour interrogée dans ses rapports à cette problématique de la santé mentale.

Quelles sont les difficultés liées à l'assurance des personnes atteintes de troubles mentaux ? Comment s'organisent les prestations d'assurance et quel est le rôle de l'assureur pour la protection et/ou la restauration d'une meilleure santé mentale de l'assuré ? Quelles sont les effets sur les pratiques assurantielles des politiques publiques en matière de santé mentale ?

Ces questions seront abordées lors du colloque annuel du master Droit des assurances, organisé sous l'égide de l'Institut Caennais de recherche juridique (ICREJ) qui réunira universitaires, avocats, assureurs et praticiens de la santé mentale.

PROGRAMME

- 13:30 Rapport introductif**
Mathias Couturier,
Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie
- 14:00 L'action d'une mutuelle en matière d'assurance et de prévention du risque en santé mentale**
Pascale Etancelin,
Députée de la MGEN de Seine Maritime
- 14:30 L'action d'une mutuelle en matière de dispensation de soins de santé mentale**
Véronique Landre-Jadaud,
Directrice des centres de Santé Mentale MGEN de Rouen et Lille
- 15:15 Pause**
Salle des Actes, Bâtiment D
- 15:30 Les risques psycho-sociaux en entreprise**
Côme Lessore de Sainte Foy,
Avocat, cabinet Fidal
- 16:00 Le majeur protégé et la souscription du contrat d'assurances**
Gilles Raoul-Cormeil,
Professeur à l'Université de Bretagne occidentale
- 16:30 La responsabilité civile de la personne atteinte de troubles mentaux**
Karine Bühler,
Maître de conférences à l'Université de Caen Normandie

Rendez-vous

Amphithéâtre Demolombe
Bâtiment D | Campus 1

Université de Caen Normandie
Esplanade de la Paix | CS 14032
14032 CAEN cedex 5

Accès au campus 1

Voiture | Suivre périphérique nord sortie n° 5,
direction Centre Ville

Tramway depuis la gare SNCF | Ligne T1
station Université

Bus | Lignes 2 et 4
station Université